

N°03/08/2012 - ANNEXE N° 1

PRÉAVIS N° 03/08/2012

## TÂCHES OPTIONNELLES MORGES - BUDGET DE L'EXERCICE 2013

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### 1 PRÉAMBULE

La sous-commission, composée de Richard Bouvier (rapporteur), s'est penchée sur le budget 2013 des tâches optionnelles de Morges. Nous remercions ici MM. Daniel Buache, Eric Züger et Hervé Baer pour les réponses apportées à nos questions.

La sous-commission a pu poser ses questions lors de la séance plénière du 4 septembre 2012 et lors d'une seconde séance (sous-commission uniquement) le 7 septembre 2012, à MM. Buache, Züger et Baer.

L'étude de ce premier budget n'est pas simple car il est très difficile de comparer celui-ci avec le budget actuel de la Ville de Morges et avec le préavis N° 3/2.12 - Demande d'adhésion à l'Association de communes Police Région Morges « PRM ».

La sous-commission vous présente ci-dessous le résultat de son travail.

### 2 TRAVAIL DE LA COMMISSION

#### 2.1 *QUELLE EST L'ÉVOLUTION DU BUDGET 2013 PAR RAPPORT AU BUDGET CONTENU DANS LE PRÉAVIS ?*

Le budget du préavis prévoyait un revenu de CHF 132'728.54 et le budget 2013 prévoit une charge de CHF 129'200.00, soit une différence de CHF 261'928.54.

Cette différence importante est due aux raisons principales suivantes :

- Dans les charges du préavis, n'étaient pas prévus les cours pour les nouveaux ASP pour un montant de CHF 36'000.00.

- Dans les recettes du préavis, étaient prévues les recettes de la Commission de police, alors que celles-ci doivent être dans les comptes de la PRM (différence charges/revenus estimées à CHF 275'00.00).

La sous-commission ne peut que constater ces différences et les accepter, particulièrement pour la deuxième, car il s'agit d'une erreur du préavis et non d'une décision politique de faire un « cadeau » à la PRM.

## *2.2 QU'ELLE EST L'ÉVOLUTION DU BUDGET 2013 PAR RAPPORT AU BUDGET 2012 DE LA COMMUNE DE MORGES ?*

Il est très difficile de répondre à cette question car la ventilation des comptes n'est pas la même.

Pour les postes comparables, comme les « Inhumations » par exemple, on constate une augmentation.

Il s'agit principalement des incidences de la comptabilité analytique. Les nouveaux montants sont plus justes car ils tiennent compte de tous les éléments (loyer, prestations des services transversaux, etc.).

## *2.3 POURQUOI LE MONTANT DES LOYERS A-T-IL AUGMENTÉ ?*

La PRM a pu obtenir une plus grande surface à la place Saint-Louis, en changeant d'étage avec un autre locataire. Le supplément de charge représente CHF 35'000.00, dont 16'840.00 à charge des tâches optionnelles de Morges.

La sous-commission s'est également fait expliquer les mécanismes comptables entre la Ville de Morges et la PRM et entre la PRM et les charges optionnelles.

La sous-commission est satisfaite des explications.

## 3 CONCLUSION

La sous-commission a obtenu des réponses claires et détaillées à toutes ses demandes.

Elle vous recommande d'accepter le budget 2013 pour les tâches optionnelles de Morges et elle prie les membres de la Commission de gestion ainsi que le Conseil intercommunal de prendre acte du présent rapport.

au nom de la commission  
le président-rapporteur

Richard Bouvier